

présente...

La Mutualité Sociale Agricole



Quel est le point commun entre un homme qui cultive des asperges, une femme qui entretient des espaces verts, un vigneron, un éleveur laitier, une soigneuse de parc zoologique, un bûcheron, un agent de la MSA, une conseillère assurance Groupama et une conseillère financière du Crédit Agricole ?

Réponse : la Mutualité Sociale Agricole M.S.A.

En France, toutes celles et tous ceux qui travaillent dans le domaine agricole relèvent, pour leur protection sociale, non pas de la Sécurité Sociale, mais de la Mutualité Sociale Agricole.



En cas de maladie,



En cas d'accident de travail,



En cas de maladie professionnelle,



Lors d'une naissance,



Pour le versement des allocations familiales,

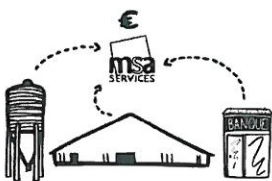


Lorsqu'arrive la retraite après des années de travail.



msa
SERVICES

Dans toutes ces situations, la MSA assure.



Au total, presque 6 millions de personnes, 5,6 millions pour être exact, dépendent de la MSA.

Autre particularité, la MSA perçoit directement auprès des entreprises les cotisations sociales sans passer par un intermédiaire tel que l'URSSAF.

FO est très attaché au fonctionnement de la MSA, parce qu'il est mutualiste.



Concrètement, les assurés sociaux élisent eux-mêmes celles et ceux qui gèrent les Caisses de la MSA, réparties sur tout le territoire français.



Près de 26000 femmes et hommes, élus au niveau de chaque canton, désignent ainsi les 1011 administrateurs qui vont faire vivre les 35 Caisses de la MSA réparties dans toute la France.

Ces femmes et ces hommes, élus à la fois par les salariés et par les employeurs, sont de véritables intermédiaires entre les travailleurs, les exploitants agricoles et les Caisses de la MSA.



Ils connaissent la réalité du terrain et ce fonctionnement de la MSA est synonyme de proximité, de dialogue et de compréhension des situations concrètes.



Les prochaines élections de la MSA auront lieu en janvier 2015.



3 types d'électeurs pourront se prononcer : il s'agit non seulement des exploitants et des artisans agricoles, qu'ils soient employeurs ou non, mais aussi des salariés du vaste secteur agricole, qu'ils soient actifs ou retraités ou même qu'ils perçoivent une rente pour accident du travail ou invalidité.

Ces électeurs désigneront nominativement ou par liste un délégué par canton.



Cet homme ou cette femme facilitera à la fois les relations entre les adhérents et la Caisse de la MSA mais sera aussi à même de faciliter ou d'impulser des projets locaux pour faciliter la vie des adhérents.



A l'occasion de ces élections, la Fédération Générale FO des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs et des Services annexes, ainsi que la Fédération des Employés et Cadres FO, présenteront des candidats.



Vous aussi, devenez candidat pour FO. Contribuez à la vie de la MSA.

Présentez-vous !

Contactez l'Union Départementale Force Ouvrière du VAR

12 Place Armand Vallé—83000 TOULON

udfo83@wanadoo.fr - 04.94.93.49.77

